



**Hautes-Alpes**  
le département

**RECUEIL DES ACTES  
DEPARTEMENTAUX**

**hors arrêtés de voirie**

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE  
6 avril 2023**

# LISTE DES ACTES PUBLIES

## ❖ Délégations de signature :

- Mme Géraldine CLEMENT-ROUX
- Mme Hélène BAUDRY-VIOLIN

# DELEGATION DE SIGNATURE

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

**ARRETE** du **06 AVR. 2023**

**Objet :** Délégation de signature à Mme Géraldine CLÉMENT-ROUX, Directrice des Ressources Humaines

---

## LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Conseil Général des Hautes-Alpes du 22 décembre 2011 nommant Mme Géraldine CLÉMENT-ROUX, Directrice des Ressources Humaines, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

## ARRETE

### Article 1 :

Le présent arrêté abroge et se substitue à celui du 7 juillet 2021.

### Article 2 :

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine CLÉMENT-ROUX, Directrice des Ressources Humaines, à l'effet de signer les actes et pièces relatifs aux domaines suivants :

- **Paie :**
  - ✓ Indemnité de changement de résidence ;
  - ✓ Prestations d'action sociale ;
  - ✓ NBI, NBJ, NBS ;
  - ✓ Indemnité correspondant RH (attribution et fin) ;
  - ✓ Versement aide au retour à l'emploi ;
  
- **Position administrative des agents départementaux :**
  - ✓ Temps partiel (1<sup>ère</sup> demande et renouvellement) ;

- ✓ Réintégration (suite à une disponibilité, un détachement, un temps partiel, un congé parental) ;

- **Congés :**

- ✓ Compte Épargne Temps (CET) ;
- ✓ Autorisations exceptionnelles (collèges) ;
- ✓ Congé maternité, pathologie, paternité, parental, présence parentale ;
- ✓ Congé solidarité familiale ;
- ✓ Congé longue maladie (CLM), Congé de longue durée (CLD), Accident du Travail (AT) ;
- ✓ Congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement (personnels placés sous son autorité) ;

- **Déplacements :**

- ✓ Ordre de mission ponctuel et permanent, autorisation de circulation et d'utiliser un véhicule personnel dans le périmètre des Hautes-Alpes et en départements limitrophes ;

- **Autres :**

- ✓ Toute correspondance et acte de la Direction, relevant de la gestion courante, administrative et technique, en direction de l'utilisateur du service public départemental ou des agents départementaux, ne faisant pas grief,
- ✓ Toute correspondance de la Direction concernant les demandes de renseignements et réponses d'ordre strictement technique ou administratif, à destination du représentant de l'État dans le département, à destination des élus locaux et des partenaires institutionnels et associatifs,
- ✓ Toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ Engagement de la dépense de gestion courante ainsi que de tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 20 000 € HT,
- ✓ Ordre de service et décompte général définitif relatifs aux marchés formalisés passés par le Département,

### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département et notifié à l'intéressée.

### **Article 4 :**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce

recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Publié sur le site internet du Département

<p><b>- NOTIFICATION -</b></p> <p><b>NOM</b></p> <p><b>PRENOM</b></p> <p><b>DATE</b></p> <p><b>Signature</b></p>
--

Le Président du Département  
des Hautes-Alpes

Signé par : Jean-Marie BERNARD Date : 06/04/2023 Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

**ARRETE** du **06 AVR. 2023**

**Objet :** Délégation de signature à Mme Hélène BAUDRY-VIOLIN, Chef du service Gestion Administrative des Ressources Humaines

---

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes du 3 mars 2023 nommant Mme Hélène BAUDRY-VIOLIN, Chef du service Gestion Administrative des Ressources Humaines, à compter du 9 mars 2023,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1 :**

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Hélène BAUDRY-VIOLIN, Chef du service Gestion Administrative des Ressources Humaines, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ toute correspondance du service, relevant de la gestion courante, administrative et technique, en direction de l'utilisateur du service public départemental ou des agents départementaux, ne faisant pas grief,
- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes concernant les personnels placés sous son autorité,
- ✓ dépôt de plainte au nom et pour le compte du Département,
- ✓ engagement de la dépense de gestion courante ainsi que tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 5 000 € HT,

SLOW

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département et notifié à l'intéressée.

**Article 3 :**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

**- NOTIFICATION -**

**NOM**

**PRENOM**

**DATE**

**Signature**

Le Président du Département  
des Hautes-Alpes

Signé par : Jean-Marie BERNARD Date : 06/04/2023 Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD